

<b>CONSEIL D'ECOLE</b>
<b>PROCES-VERBAL</b>

REUNION du vendredi 10 novembre 2023

maternelle  
 ECOLE élémentaire  
 primaire

Adresser :

- 2 exemplaires à l'inspecteur de l'Education nationale de circonscription

- 1 exemplaire au maire

	Nom	Fonction	Présent	Absent
Pour la municipalité				
Mr	Nigay	Mr le Maire	x	
Mme	Van Boxstael	Adjointe	x	
Pour les représentants de l'école				
Mme	<b>RENARD</b>	Parent d'élève élu titulaire	x	
Mme	<b>SPIRA</b>	Parent d'élève élu titulaire	x	
Mr	<b>HUET</b>	Parent d'élève élu titulaire	x	
Mme	<b>PIERRE</b>	Parent d'élève élu titulaire	x	
Mr	<b>ALIZAR</b>	Parent d'élève élu titulaire	x	
Mme	<b>ROUSSEAU</b>	Parent d'élève élu titulaire		excusée
Mme	<b>WIART</b>	Parent d'élève élu titulaire	x	
Mr	<b>QUENET</b>	Parent d'élève élu titulaire	x	
Mme	<b>NAKACHE</b>	Parent d'élève élu suppléant	x	
Mme	<b>SAN MARTIN</b>	Parent d'élève élu suppléant		excusée
Mme	<b>ROBACHE</b>	Parent d'élève élu suppléant		excusée
Mr	<b>VERBRUGGHE</b>	Parent d'élève élu suppléant	x	
Pour l'école				
Mr	<b>BUTEL</b>	Inspecteur de l'éducation nationale	x	
Mme	<b>SCHINKLER</b>	Enseignante PS	x	
Mme	<b>LOGLUNE-CARTERON</b>	Enseignante MS	x	
Mme	<b>LEROY</b>	Enseignante GS	x	
Mme	<b>GERBAULT</b>	Enseignante CP /CE1	x	
Mme	<b>LEMAIRE</b>	Enseignante CE1	x	
Mme	<b>ANCIAUX</b>	Enseignante CE2 /CM1	x	
Mme	<b>COSSON</b>	Enseignante CE2 /CM1	x	
Mme	<b>GUILBERT</b>	Enseignante CM1 /CM2	x	
Mme	<b>TALLON</b>	Enseignante CM2	x	
Mme	<b>ROUSSEL</b>	Atsem	x	
Mme	<b>SIMONINI</b>	Atsem	x	

Procès-verbal établi le novembre 2023

Le président, directeur de l'école,

Nom : Mme Anciaux

Le secrétaire de séance,

Nom : Mme Leroy

## TITRE ET DEVELOPPEMENT

- heure de début de séance : 17h30 - heure de fin de séance : Secrétaire de séance : Mme Leroy

Merci à tous d'être présents et investis pour les élèves de cette école.

Questions des parents d'élèves :

La cérémonie du 11 Novembre avec la Mairie sera-t-elle reconduite cette année ?

Une journée d'explication sur l'attentat d'Arras a-t-elle eu lieu en classe, depuis des évènements géopolitiques qui se sont déroulés dans le monde, ces sujets sont-ils abordés en classe ? Y a-t-il eu des troubles entre élèves suite à ces différents évènements ? Comment sont-ils gérés par les enseignants ?

- **Présentation des nouveaux membres du conseil d'école**

Pour les parents élus titulaires : Mme Renard, Mme Spira, Mr Huet, Mme Pierre, Mr Alizar, Mme Rousseau, Mme Wiart et pour les parents élus suppléants : Mme Nakache, Mme San Martin, Mme Robache et Mme Verbrugge.

Pour les enseignants : Mme Schinkler, Mme Longlune--Carteron, Mme Leroy, Mme Gerbault, Mme Lemaire, Mme Anciaux et Mme Cosson, Mme Guilbert et Mme Tallon.

- **Rappel des attributions du conseil d'école** : le conseil d'école vote le règlement intérieur et établit le projet d'organisation de la semaine scolaire. Il peut donner son avis sur le fonctionnement de l'école et sur toutes les questions concernant la vie de l'école. Les questions à rajouter doivent être données 3 jours avant le conseil sinon elles seront traitées au prochain conseil d'école.

Chacun des membres de droit dispose d'une voix en cas de vote. Les parents suppléants peuvent assister aux réunions mais ne peuvent voter qu'en l'absence du parent titulaire: jamais plus de parents votants que de classes dans l'école. C'est le directeur d'école qui préside le Conseil d'école et donc qui mène les débats, distribue la parole, organise le vote si besoin. C'est le directeur qui rédige le procès-verbal (compte-rendu) de la séance, qui le signe et qui le fait contre-signer après accord, par le secrétaire-adjoint qui aura été désigné en début de séance. Le secrétaire adjoint est pour ce soir Mme Leroy.

- **Présentation des résultats des élections des parents d'élèves**

Cette année, Mme Anciaux remercie, Mme Pierre et Mr Alizar qui ont aidé à la préparation du matériel de vote et Mr Huet qui était présent au dépouillement.

Nombre d'inscrits : 278 ; Nombre de votants : 141 ; Nombre de bulletins blancs ou nuls : 14

Nombre de suffrages exprimés (S) : 127; Taux de participation : 50.72%

Résultats : Nombre de sièges à pourvoir (N) : 8 ; Quotient (S/N) : 15.88

**Je voudrais que l'on vote afin de voir si nous sommes d'accord pour que les élections ne se fassent plus que par correspondance.**

**Décision prise à l'unanimité.**

- **Vote du règlement intérieur de l'école**

Lecture du règlement intérieur.

*La loi n°2022-299 du 2 mars 2022 visant à combattre le harcèlement scolaire prévoit que chaque école et établissement réalise un plan d'actions pour lutter contre le harcèlement en milieu scolaire. Le règlement est, avec le projet d'école, le « document de référence pour l'action éducative.*

*Donc il convient de rajouter cet article au règlement intérieur de l'école.*

Prévention dans la lutte contre le harcèlement

Notre école se doit de réaliser un plan d'actions pour prévenir et lutter contre le harcèlement en milieu scolaire ; il doit mentionner les risques liés au harcèlement et définir les moyens mis en œuvre pour éviter que les élèves ne soient victimes (cibles) et/ou auteurs (intimidateurs).

Notre école a désigné un enseignant référent dans le cadre du programme pHARe de lutte contre le harcèlement à l'école.

Dans l'école nous avons désigné Mme Guilbert.

Conformément à ce programme, l'équipe pédagogique devra à terme mettre en œuvre 10 heures annuelles d'apprentissages consacrées à la prévention du harcèlement entre élèves. L'équipe pédagogique

est soutenue par l'équipe ressource de la circonscription.

Face à une suspicion de faits liés au harcèlement, l'équipe pédagogique se doit de réaliser le plan d'actions suivant :

- consulter les différents partenaires (famille de l'élève-cible comprise) ;
- présenter les grilles des signaux faibles à compléter ;
- croiser les regards afin de qualifier la situation ;
- ouvrir le protocole départemental « Harcèlement » de référence.

En cas de situation de harcèlement, l'équipe pédagogique prend contact avec l'équipe ressource de circonscription, dans les plus brefs délais, par téléphone ou via l'adresse suivante : [phare.gouvieux@ac-amiens.fr](mailto:phare.gouvieux@ac-amiens.fr). L'équipe ressource engagera les principes issus de la Méthode de Préoccupation Partagée (MPP).

Et l'article R411-11-1 du décret n°2023-782 du 16 août

Art. R. 411-11-1.-Lorsque le comportement intentionnel et répété d'un élève fait peser un risque caractérisé sur la sécurité ou la santé d'un autre élève de l'école, le directeur d'école, après avoir réuni l'équipe éducative, met en œuvre, en associant les parents de l'élève dont le comportement est en cause, toute mesure éducative de nature à faire cesser ce comportement. Le directeur de l'école peut, à titre conservatoire, suspendre l'accès à l'établissement de l'élève dont le comportement est en cause pour une durée maximale de cinq jours.

« Si, malgré la mise en œuvre des mesures mentionnées au premier alinéa, le comportement de l'élève persiste, le directeur académique des services de l'éducation nationale, saisi par le directeur de l'école, peut demander au maire de procéder à la radiation de cet élève de l'école et à son inscription dans une autre école de la commune ou, lorsque les compétences relatives au fonctionnement des écoles publiques ont été transférées à un établissement public de coopération intercommunale, dans une école du territoire de cet établissement. Lorsque la commune ne compte qu'une seule école publique, la radiation de l'élève ne peut intervenir que si le maire d'une autre commune accepte de procéder à son inscription dans une école de cette commune.

« L'élève fait l'objet, dans sa nouvelle école, d'un suivi pédagogique et éducatif renforcé jusqu'à la fin de l'année scolaire en cours.

« Lorsque le directeur d'école saisit le directeur académique des services de l'éducation nationale pour mettre en œuvre la procédure de radiation prévue au deuxième alinéa, il peut, à titre conservatoire, suspendre l'accès de l'école à l'élève pendant la durée de cette procédure.

Vote du nouveau règlement :

Il est adopté à l'unanimité. Il sera transmis aux parents via l'ENT et un accusé de réception/lecture à signer sera transmis par la pochette de liaison.

#### • **Organisation pédagogique de l'école**

PS	MS	GS	CP/CE1	CE1	CE2/CM1	CM1/CM2	CM2
18	20	24	22 ( 16+6)	24	25 (17+8)	26 ( 20+6)	25
Mme Schinkler	Mme Longlune-- Carteron	Mme Leroy	Mme Gerbault	Mme Lemaire	Mme Anciaux Mme Cosson	Mme Guilbert	Mme Tallon

Mme Anciaux, la directrice, est déchargée le mardi et un jeudi sur 3 cette année.

Une moyenne de 23 élèves par classe, les effectifs ont baissé. Il en sera de même pour l'an prochain puisqu'il y aura 31 élèves partant en 6<sup>ème</sup> et 13 élèves prévus en PS (source mairie). Cependant, les effectifs devraient vite remonter avec la construction des nouveaux logements en 2024.

Monsieur l'Inspecteur de l'Education Nationale nous dit d'être vigilants et de ne pas faire de projection. Une classe fermée une année peut être réouverte l'an d'après c'est l'allocation progressive des moyens. Pas de nombre limite d'élèves par classe, sauf en CP.

La municipalité emploie deux atsems : Mme Roussel est rattachée à la classe de Mme Schinkler (PS) et aide aux préparations de Mme Leroy (GS). Mme Simonini est rattachée à la classe de Mme Longlune--Carteron (MS) et aide également ponctuellement Mme Leroy.

Il est important d'être connecté à l'ENT one. Mme Anciaux rappelle que l'ensemble des informations relatives à l'école sont désormais diffusées via cet ENT et qu'elle est disponible pour aider les parents qui auraient des problèmes à s'y connecter.

#### ▪ **Présentation du matériel pédagogique utilisé dans les classes :**

Au CP, la méthode de lecture est « Taoki » et en maths, c'est « Vivre les maths ». Pour les CE1, nous utilisons les mêmes méthodes que Mme Lemaire.

Au CE1, les manuels utilisés sont « Outils pour les maths » et « Outils pour le français » et un classeur MDI questionner le monde.

Au CE2: manuels utilisés sont « Outils pour les maths » et « Outils pour le français » et en plus cette année deux méthodes fonctionnant avec des parcours différenciés « 1,2,3 parcours maths » et « parcours EDL » afin d'accentuer la différenciation car certains élèves ne savent pas lire.

CM1:

En maths : « Nouveaux outils pour les maths » et « Grammaire au jour le jour »

« Tout pour le calcul mental » CM1 chez Retz

« Dictées et histoire des arts » cycle 3 chez Retz

CM2 : En mathématiques, nous utilisons « J'aime les maths » des éditions Belin, "Structurer le vocabulaire" de chez LEA et parfois le manuel Histoire Géographie, Magellan des éditions Hatier est complété en géographie par le classeur de chez MDI et en Anglais la méthode Cup of tea.

« Tout pour le calcul mental » CM2 chez Retz, « Dictées et histoire des arts » cycle 3 chez Retz

En sciences : Questionner le monde au cycle 2, la mallette pédagogique « matière et énergie » pour toute l'école.

En espace et temps : espace / temps au cycle 2 des éditions SED et citadelle pour les CE2 de chez Hatier.

En géographie, Histoire et Education Morale et civique pour les CM1 et CM2: la collection Magellan.

#### ▪ **Consignes de sécurité à tenir en cas d'alerte Plan Particulier de Mise en Sureté**

Une fiche récapitulative sera transmise aux parents concernant les accidents majeurs.

Lecture de la fiche « les bons reflexes en cas d'accidents majeurs en cas d'alerte. »

Durant cette année scolaire, nous devons procéder à trois exercices dont un avant les vacances d'octobre. Nous avons déjà effectué une alerte incendie qui doit être faite dans le premier mois qui suit la rentrée des classes, le point de rassemblement des classes a changé. En effet, 6 classes sortent du côté de la maternelle donc le rassemblement se fait au niveau du chemin et 2 classes sortent côté élémentaire donc le rassemblement se fait sur le terrain de pétanque (comme avant). Une alerte PPMS intrusion aura lieu le 21 novembre (scénarisée). Une autre alerte incendie sera faite dans l'année ainsi qu'une alerte PPMS confinement.

Mme Tallon demande à ce qu'on rallonge les rideaux de sa classe.

#### ▪ **La charte de la laïcité**

Lecture de la Charte. Une version pour enfants existe et des articles de cette charte seront étudiés dès le CE2.

Une minute de silence a été faite le lundi 16 octobre pour rendre hommage à Dominique Bernard, professeur tué à Arras mais aussi en mémoire de Samuel Paty.

## ▪ Bilan des évaluations nationales au CP, au CE1 et au CM1

Les enseignantes ont fait passer les évaluations nationales de CP, CE1 et CM1 en français et en mathématiques.

Les CM1 ont été regroupés pour passer les évaluations. Les enseignantes ont saisi les réponses des élèves sur une application sans les corriger.

Les résultats ont été transmis aux parents.

Au CP, les résultats ont été bons. Il n'y a pas d'élèves à besoin que ce soit en mathématiques ou en français. Cependant quelques compétences en français sont à revoir :

- connaître le nom des lettres et le son qu'elles produisent
- comprendre des phrases à l'oral

En mathématiques, les compétences à revoir sont :

- écrire des nombres entiers (souvent en miroir)
- résoudre des problèmes
- quantifier des collections
- placer un nombre sur une ligne graduée
- reproduire un assemblage

De manière générale nous sommes au-dessus de la moyenne de la circonscription pour les enfants fragiles comme 13% contre 5% pour placer un nombre sur une ligne mais nous n'avons pas d'élèves à besoin. C'est pour cela que les données sont différentes.

Pour mon groupe de CE1, les évaluations nationales ont été globalement réussies.

Pour les CE1, il y a un faible pourcentage d'élèves à besoin. Cependant il y a des élèves fragiles. En maths il y a davantage d'élèves à besoin. Le nombre d'élèves fragiles est similaire.

Tous les CM1 ont passé les évaluations ensemble. Concernant le français : quelques élèves en difficulté pour la lecture compréhension car ces élèves ont du mal lors du déchiffrement des mots. L'exercice de la compréhension d'un texte par l'adulte est beaucoup mieux réussi. L'exercice le moins réussi est celui de l'accord des noms et adjectifs. Un élève en grande difficulté pour la classe de Mme GUILBERT.

En mathématiques, deux exercices étaient complexes (résoudre une vingtaine de calculs en 1 min ou 3 min). Peu d'élèves ont un résultat satisfaisant. La technique de la multiplication n'est pas acquise. La résolution de problèmes est à travailler.

## ▪ Les activités aquatiques

La classe de CM2 va à la piscine pendant le premier trimestre du lundi 11 septembre au lundi 11 décembre.

Les classes de CP et CE1 iront à la piscine au deuxième trimestre du lundi 18 décembre au lundi 25 mars inclus.

Pas de piscine pour les CE2 cette année à cause d'un problème de créneau horaire à la piscine de Chambly. La piscine devrait s'agrandir.

## ▪ Les langues vivantes

L'anglais est enseigné dans les classes élémentaires à partir du CP. En CP, CE1 et CE2 l'apprentissage est essentiellement oral.

## ▪ Les activités pédagogiques complémentaires (APC)

Elles ont débuté au mois de septembre ; elles peuvent prendre différentes formes : une aide méthodologique, une aide pour pallier aux difficultés scolaires ou des projets (ex : lecture à voix haute des grands aux plus petits, théâtre). Elles ont lieu le soir de 16h30 à 17h30 pour les élèves d'élémentaire et de 16h30 à 17h pour les élèves de maternelle. L'enseignante propose à certains élèves en fonction de ses objectifs et les parents peuvent accepter ou refuser que leur enfant y participe. Ils en sont informés par le biais de la pochette de liaison.

Les APC de la classe de CE2/CM1 sont assurées par Mme Cosson et Mme Anciaux.

Cette année, Mme Longlune—Carteron travaille la lecture à voix haute avec les élèves de CM1 et de CM2 afin qu'ils puissent venir lire une histoire aux élèves de moyenne section et de CP. Deux élèves de chaque classe (celle de Mme Guilbert et celle de Mme Tallon) donc quatre en tout viennent travailler deux albums deux par deux (albums choisis au préalable par l'enseignante). En effet, deux albums sont choisis, un pour la classe de CP, l'autre pour la classe de moyenne section et sont donnés le vendredi soir aux élèves afin qu'il puisse travailler dessus en plus de l'APC qui a lieu le mardi et jeudi. Un questionnaire est proposé le lundi après la lecture aux CP afin de s'assurer de la bonne compréhension de l'histoire.

Mme Schinkler et Mme Leroy ont mis en place un projet autour du harcèlement en période 1 et sur le thème de la laïcité et des valeurs de la République sur la seconde période. Des élèves du CP au CM2 participent aux APC qui consistent cette année dans la création de vidéos. L'ensemble des vidéos est monté dans un cahier multimédia pour une transmission aux élèves et aux familles.

Pour la journée du 9 novembre en ce qui concerne le harcèlement et pour le 9 décembre en ce qui concerne la journée laïcité.

#### ▪ Projet pédagogique mis en place dans l'école

- Pour l'embellissement de l'école : par une action jardinage devant le bureau fait et entretenu par la classe de Mme Tallon. Ainsi que les classes feront aussi des plantations devant les classes.
- L'école ne pourra pas participer à la cérémonie de commémoration du 11 (lecture de textes, chant de la Marseillaise et dessins qui seront exposés dans la salle du Conseil à la mairie) : du CP au CM2. Mais une action a été menée vendredi 10 novembre à 11h à l'école, en présence de Mr le maire, Mme Van Boxstael ainsi que les conseillers municipaux Mr Urcourt, Mr Forget et Mme Régnier.
- L'école (de la GS au CM2) a participé à l'opération « Nettoyons la nature » et continue ce projet dans la cour de récréation, chaque semaine une classe est en charge de nettoyer la cour de récréation.
- Toutes les classes, de la PS au CM2, ont participé au défi départemental « Marche, cours et sois endurant » du 18 septembre au 20 octobre. Les enfants ont cumulé cette année 1621 km (nb de km parcourus X nb d'élèves)
- Des élèves de CM1/CM2 iront lire des albums aux plus petits (classe de MS et CP)
- 
- Les élèves de CM2 ont bénéficié de l'intervention de la gendarmerie le mardi 26 septembre pour passer le permis vélo
- Le prix des incorruptibles de la grande section au CM2 : Les élèves choisiront le livre qu'ils ont le plus apprécié selon une liste préalable de 6 livres ou albums par les incorruptibles.

#### ▪ Modalité des activités physiques quotidiennes

Sur le temps périscolaire : Le midi, il y a 2 services de cantine. Les élèves qui ne mangent pas sont invités à faire des activités physiques dehors (quand le temps le permet).

A l'école :

En maternelle, les APQ ne sont pas obligatoires mais des randonnées sont désormais régulièrement organisées. Par ailleurs, des jeux pour faire bouger les enfants (en lien avec l'apprentissage des comptines ou chants) sont organisés en classe en plus des séances de motricité quotidiennes.

En élémentaire, des jeux de cour ont été ajoutés en plus du foot et du basket : jeux d'adresse, ping-pong, cordes à sauter etc... Il y a un planning pour que toutes les classes aient accès aux différents ateliers. Du nouveau matériel de sport a également été acheté avec la coopérative générale (400 euros) pour organiser des séances courtes d'activités physiques en dehors des séances d'éducation physiques et sportives.

Une salle de jeux calmes a été ouverte pendant la récréation sous la surveillance d'une enseignante.

### ▪ **Bilan de la coopérative scolaire**

Mme Guilbert indique que la participation cette année a diminué par rapport à l'an passé. 2124 euros ont été versés par les familles en septembre. Lors de la fête de l'école, l'école a eu comme bénéficiaire 423 euros ( 133 euros pour le panier garni et 290 euros pour les programmes). Le bénéfice des photos de groupe est de 510 euros cela permet de payer les photocopies couleurs.

### ▪ **La bibliothèque**

Mme Hauviller est présente le jeudi matin pour accueillir les classes. Les enseignantes remercient à nouveau cette personne bénévole qui fait preuve de beaucoup de disponibilité, de bienveillance et de professionnalisme. Les classes de la PS au CM2 iront à la bibliothèque.

### ▪ **Point sur les travaux réalisés et à venir**

De la plomberie est prévue, la fenêtre de Mme Leroy et la marche extérieure de Mme Lemaire. Pendant les grandes vacances, le sol de la maternelle a été changé et tous les travaux demandés ont été effectués.

### ▪ **Les budgets**

La municipalité alloue à l'école 50 euros par élève.

Pour les photocopieurs : Les photocopies et l'entretien du HP sont pris en charge à 100% par la mairie soit environ 2350 euros. L'entretien du Toshiba est pris à 50 % par la mairie et les autres 50% sur le budget alloué à l'école : 597.36 euros. Les photocopies faites sur le Toshiba non comprises dans le forfait sont payées intégralement avec le budget alloué à l'école soit cette année 400 euros. La Toshiba a été remplacée par une photocopieuse Canon moins coûteuse.

Le budget a été utilisé entièrement, il permet d'acheter les fournitures scolaires aux enfants ( cahier, classeur ...), de nouveaux manuels mais aussi des jeux ( en maternelle).

Finalement, le 1er août nous avons appris que le vidéoprojecteur et le TBI pour les deux nouvelles classes n'ont pas été mis au budget 2023. Le seront-ils au Budget 2024 ?

Monsieur le maire précise que le projet d'aménagement de la cour maternelle sera mis à un prochain budget et que le vidéoprojecteur interactif ainsi que les TBI seront mis aussi au budget 2024, la mairie est en attente de subvention.

### ▪ **Noël**

Le chocolat chaud aura lieu comme d'habitude en deux services le vendredi 22 décembre .

Le Père-Noël passera à la salle polyvalente pour la remise des cadeaux. Une grande estrade est prévue. L'association « La Récré » proposera un spectacle le 8 décembre (le matin pour les classes de maternelle et les CP, l'après-midi pour les classes élémentaires).

### ▪ **Les dates des conseils d'école et autres dates importantes**

Vendredi 23 février 2024 (17h30) et vendredi 7 juin 2024 à 17h30.

Une estrade est aussi prévue pour le spectacle de chorale le jeudi 18 avril à 17h30 et pour le spectacle de fin d'année le 28 juin 2024 à 18h.

### ▪ **Autres questions des parents d'élèves**

**Les sujets ne sont pas vraiment abordés en classe ( en matière de géopolitique).**

La séance est levée à 19h30.